



Paris, le - 8 FEV. 2024

Madame la Sénatrice,

Votre courrier du 2 octobre 2023 appelle notre attention sur divers sujets relatifs à la situation des Français établis hors de France, notamment celui de leur situation sociale. Vous souhaitez, en particulier, l'organisation d'assises de la protection sociale des Français établis hors de France.

À cet effet, vous nous suggérez de consulter l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en application de l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France qui dispose que « *l'Assemblée des Français de l'étranger peut être consultée par le Gouvernement, par le Président de l'Assemblée nationale ou par le Président du Sénat sur la situation des Français établis hors de France et sur toute question consulaire ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, les concernant* ».

La question de la protection sociale des Français établis hors de France est un sujet de préoccupation pour nous tous. Il convient d'examiner le format le plus adapté pour en traiter dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'étranger, afin de mieux appréhender la grande diversité de leur situation et d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes. Toutefois, si la loi du 22 juillet 2013 nous permet de solliciter directement cette assemblée pour connaître son avis, l'organisation des assises que vous souhaitez nous semble davantage relever de l'initiative du Gouvernement. C'est pourquoi nous transmettons une copie de votre courrier au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en lui demandant de bien vouloir lui donner une suite favorable.

Nous vous prions de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Gérard LARCHER  
Président du Sénat

Yaël BRAUN-PIVET  
Présidente de l'Assemblée nationale

Madame Hélène CONWAY-MOURET  
Sénatrice des Français établis hors de France